

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-19/B-00065
Propriétaire(s) : Kurtis Jessie Wilson
Emplacement : 1365, (1375), chemin Galetta Side
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 2, conc. 2 (Torbolton)
Zonage : AG3
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une maison de ferme excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté sur le croquis joint à la demande. Il aura une façade de 45 mètres sur le chemin Galetta Side, une profondeur de 92 mètres et une superficie de 0,41 hectare. La parcelle est occupée par la maison existante dont l'adresse est le 1365, chemin Galetta Side.

Le terrain qui sera conservé est représenté sur le croquis soumis. Il aura une façade de 244 mètres sur le chemin Galetta Side, une profondeur irrégulière de 615 mètres et une superficie de 17 hectares. Cette terre agricole vacante sera située au 1375, chemin Galetta Side.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage D02-02-19-0021 en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.